

- (1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.
- (2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
- (3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie... 2^{de} partie... » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

DEUXIÈME ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 3528
le 30 novembre 2021

à 18 heures 04
est né(e) (2) Gustave, Arthur
EUVICHARD

du sexe masculin, à Bayonne
(Pyrénées-Atlantiques)

reconnu(e) (4) le 1 décembre 2021
à Bayonne par le père

Délivré conforme aux registres le 1 décembre 2021

L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

(6) à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie... 2^{de} partie... » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

TROISIÈME ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 3529
le 30 novembre 2021

à 18 heures 10
est né(e) (2) Gaspard, Louis
EUVICHARD

du sexe masculin, à Bayonne
(Pyrénées-Atlantiques)

reconnu(e) (4) le 1 décembre 2021
à Bayonne par le père

Délivré conforme aux registres le 1 décembre 2021

L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

(6) à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie... 2^{de} partie... » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{er} partie : ... 2nd partie : ...) ». En outre, lorsque l'extract est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ». (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ». (5) Prénoms et NOM des parents. (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont opposés à l'occasion du mariage et constituent l'extract de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extract. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me... notaire à... ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à

est né(e) (2)

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à

est né(e) (2)

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Premier ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 2103

le 23 juillet 2015

à

est né(e) (2) 11 heures 11

Gabrielle Léonie GUICHARD

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{er} partie : ... 2nd partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a ou être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extract par : « de Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extract. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

DEUXIÈME ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 3528

le 30 novembre 2021

à 18 heures 04

est né(e) (2) Austin, Arthur

TROISIÈME ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 3529

le 30 novembre 2021

à 18 heures 10

est né(e) (2) Gaspard, Louis

(1) Epoux ou Père
Prénoms François-Régis
Nom (2) GUICHARD

Né (3) le 05 novembre 1976
à 05 heures 00
à Biarritz (Pyrénées Atlantiques)
Fils (4) de (5) Jean-Pierre, Henri
GUICHARD
et de (5) Michèle Marikita HINDURRY

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 175
le 29 juillet 2015 (6)



MENTIONS MARGINALES (7)

MARIAGE célébré à
le à heures ;
Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{er} partie : ... 2nd partie : ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom paternel : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ». (5) Prénoms et NOM des parents. (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont opposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me... notaire à... ».

(1) Epouse ou Mère
Prénoms Morgane
Nom (2) LAGADEC

Née (3) le 05 juillet 1984
à 15 heures 10
à Bayonne (Pyrénées Atlantiques)
Fille (4) de (5) Philippe, René, Marie
LAGADEC
et de (5) Véronique, Marguerite BEAUGRAND

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1299
le 24 juillet 2015 (6)



MENTIONS MARGINALES (7)

(1)
Extrait de l'acte de décès n°
à (2)
Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1)
Extrait de l'acte de décès n°
à (2)

Premier ENFANT (1)
Extrait de l'acte de naissance n° 2103
le 23 juillet 2015

à 11 heures 11
est né(e) (2) Gabrielle, Léonie GUICHARD

du sexe féminin, à Bayonne
(Pyrénées Atlantiques)
(3)

reconnu(e) (4) à Bidart (Pyrénées Atlantiques)
le 16 juin 2015 par le père

Délivré conforme aux registres le 24 juillet 2015
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

